

Attestation de première compétence en braille et outils numérique - Note d'information aux candidats

Mis à jour le : 04/05/2020

Une circulaire émanant de l'INSHEA a été envoyée dans tous les rectorats de France afin d'informer les candidats susceptibles de passer l'attestation de Premières compétences en braille et outils numériques spécifiques.

Sont concernés :

- les candidats à la session 2020 du Cappei exerçant dans un dispositif troubles de la fonction visuelle (TFV) n'ayant pas suivi la formation MIN (Identifiant : 19NDGS6070) ;
- les professeurs des premier et second degrés pressentis pour suivre en 2020-2021 ou ultérieurement la formation Cappei avec les modules d'approfondissement TFV ;
- les candidats titulaires du Capa SH ou du 2CA SH (hors option B) ou Cappei (hors modules TFV) souhaitant exercer en dispositif TFV ;
- les titulaires du 2CA SH option B n'ayant jamais exercé en dispositif TFV auparavant et qui s'y destinent.

Au regard des circonstances et des directives ministérielles liées aux échéanciers du déconfinement, nous sommes dans l'impossibilité d'organiser la certification de premières compétences en braille et outils numériques adaptés le 19 mai prochain.

Cette certification est donc reportée à la date du 25 juin 2020.

Une convocation et des instructions complémentaires seront envoyées aux candidats. Soyez assurés que toutes les directives sanitaires seront appliquées pour assurer leur sécurité.

Informations complémentaires :

Nathalie Lewi-Dumont

nathalie.lewi-dumont@inshea.fr [1]

Contact inscription :

Gilberto Afonso

gilberto.afonso@inshea.fr [2]

Liens

[1] <mailto:nathalie.lewi-dumont@inshea.fr>

[2] <mailto:gilberto.afonso@inshea.fr>